

## **Victoire des GM&S : « Nous avons eu raison de nous battre »**

Le tribunal administratif de Limoges a annulé, jeudi, les licenciements de quatre anciens salariés du sous-traitant automobile. Parmi eux, Vincent Labrousse, l'ancien représentant du personnel de ces travailleurs de La Souterraine. Entretien.

La justice ayant invalidé l'homologation du plan social (PSE) de 2017, le tribunal administratif de Limoges vient d'annuler le licenciement de Vincent Labrousse, ancien représentant CGT, ainsi que celui de trois autres de ses collègues, anciens représentants du personnel et maire d'une commune.

### **Que va-t-il se passer après ce jugement ?**

Vincent Labrousse Il faut d'abord savoir s'ils vont faire appel. Ensuite, nous demanderons notre réintégration. On verra alors leur réaction.

### **Comment avez-vous reçu cette décision de justice ?**

Vincent Labrousse J'avoue avoir encore du mal à réaliser. Elle ancre encore plus notre détermination. Ce jugement prouve que nous avons eu raison de nous battre depuis le début. Il offre aussi une bouffée d'oxygène pour aller de l'avant. Nous nous sommes toujours battus pour l'emploi. Obtenir notre réintégration, c'est retrouver un emploi.

### **Quelle est la situation des anciens de GM&S ?**

Vincent Labrousse Pour les 120 qui ont été conservés par le repreneur LSI, la vie continue dans l'entreprise, avec les mêmes problèmes de charge de travail qu'avant, puisque les donneurs d'ordres ne respectent pas leurs engagements. Pour les autres, qui ont été licenciés, la cellule de suivi du plan social est la dernière structure qui reste. C'est quelque chose d'important car elle permet de montrer la réalité de ce que vivent les collègues qui n'ont pas retrouvé de travail. Une soixantaine d'entre eux se trouvent dans une grande précarité, une quinzaine dans des contextes très difficiles, avec des hospitalisations, des situations de surendettement très compliquées. Comme nous sommes dans l'action, dans la pratique et non dans la théorie, nous avons mis en place une cagnotte pour les aider (1). Ce jugement est important car il ouvre une nouvelle étape, celle de l'indemnisation du préjudice subi.

### **Les procédures judiciaires ne s'arrêtent effectivement pas là. Quelles sont les prochaines échéances ?**

Vincent Labrousse C'est effectivement un long chemin. Il y a d'abord l'audience aux prud'hommes du 21 mai à 15 heures, à Guéret, pour que 56 de nos collègues obtiennent ces indemnités. Le PSE ayant été invalidé, quid de leur réintégration ? Nous attendons aussi le procès contre PSA et Renault pour faire reconnaître le fait que ces donneurs d'ordres dirigeaient en fait l'entreprise

directement, se servant d'Altia, puis de GM&S comme de paravents, avec à leur tête des pantins très bien payés. À la suite d'une annulation de non-lieu concernant Altia, le Parquet national financier doit réexaminer notre plainte concernant cette société. Soit on dit que ce qui nous arrive est dû à la fatalité, à la mondialisation, à y a pas le choix. Soit on dit qu'une autre situation est possible. Le choix de la désindustrialisation de la France n'est pas dû, comme on l'entend, au « coût du travail ». Il est dû à une stratégie qui veut faire du profit sur le dos des travailleurs exploités dans d'autres pays, en captant l'argent public qui se déverse avec des aides à l'installation des entreprises. Tout cela s'effectue au détriment de l'environnement puisque les coûts écologiques causés par le transport, la logistique, ne sont jamais facturés à ces sociétés. Voilà pourquoi nous continuons à nous battre pour l'industrie, pour l'emploi et pour nos droits. C'est un tout.

**Où en est la proposition de loi dite GM&S présentée par les députés communistes, insoumis et socialistes, portant sur la « responsabilité des donneurs d'ordres vis-à-vis des sous-traitants, des emplois et des territoires » ?**

Vincent Labrousse On continue à se battre pour qu'elle arrive dans l'Hémicycle. Cette loi imposerait des responsabilités aux donneurs d'ordres vis-à-vis de leurs sous-traitants, pour qu'ils assument les conséquences de leurs décisions sur les salariés et les territoires touchés. On espère que l'Assemblée nationale se prononcera. Car un vote permettrait de savoir comment chacun des groupes parlementaires se positionne. C'est important, un an avant l'élection présidentielle. Cette loi est essentielle pour l'industrie et les emplois.

(1) Adressez vos dons à l'Association de soutien et de défense des salarié.e.s de GM&S, 6, cité Jean-Macé, 23300 La Souterraine.

par Stéphane Guérard